



La CRKDR. Ile-de-France organise

Coupe de Nanterre le 27 novembre 2022

Chanbara – Iaido – Jodo – kendo - Naginata

Gymnase République, 6, rue Anatole France. 92000 NANTERRE
<https://www.nanterre.fr/annuaire/104/144-annuaire.htm>

PREAMBULE

Cette compétition est ouverte à tous les pratiquants juniors et seniors, licenciés et médicalement aptes à pratiquer la compétition.

A – RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

Art 1 : Cadre général

La Coupe de Nanterre CRKDR IDF est une compétition amicale, par équipes mixtes des différentes disciplines de Kendō, Naginata, Iaidō, Sport Chanbara et Jodō.

Art 2 : Composition des équipes

Les équipes sont constituées de 5-6 combattants.

En fonction du nombre d'inscrits dans la discipline les couples de Jodoka seront intégrés dans les tableaux.

Par exemple :

- 8 couples inscrits à intégration en quarts de finale
- 16 couples à intégration en 8ème
- etc

Le rang dans l'équipe est déterminé par la discipline :

N° 1 Jodō

N° 2 Iaidō

N° 3 Sport Chanbara

N° 4 Kendō ou Naginata

N° 5 Kendō ou Naginata

N° 6 Kendō ou Naginata

Le compétiteur en Kendo, s'il rencontre un Naginata, devra être protégé par des Suné.

Pour le Sport Chanbara la compétition n'est accessible qu'à partir de 1^{er} Kyu.

Le choix des armes se fera parmi l'une des 5 suivantes exclusivement :

- yari
- kodachi
- choken (libre ou morote)
- nito
- tate kodachi

Ce choix se fera en début de compétition et restera le même durant toute la durée de la compétition.

Art 3 : Composition des équipes

3-1. L'équipe doit être composée de représentants d'au moins deux clubs différents.

3-2. Une équipe peut être incomplète avec un minimum de 3 combattants.

3-3. Un combattant peut changer de discipline (sur des rencontres d'équipes différentes) à condition d'être licencié dans la discipline présentée. Ce cas se

présente, par exemple, lorsque le Sport Chanbara n'est pas représenté dans l'équipe et qu'un pratiquant de Kendō le remplace. A charge au combattant de trouver son matériel.



Art 4 : Déroulement des compétitions

Le premier tour est constitué de combats en poules de trois équipes (et de poules de 2 ou 4 si nécessaire). Les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le tableau à élimination directe. Les modalités diffèrent selon les disciplines :

Art 4-1 : Kendō et Naginata : les combats se déroulent en Sanbon Shobu.

La durée des combats est de 4 minutes (modifiable si besoin).

Conformément au règlement du Naginata, le kenshi devra porter des protections aux tibias à fournir par son adversaire.

Art 4-2 : Iaïdō :

Le salut au sabre se fera en dehors du shiaïjo. Les combattants auront à s'affronter sur trois techniques (kata) du Sete Iaï tirées au sort à la table de leur shiaïjo au moment du dépôt par les capitaines de la composition de leurs équipes. Les 3 techniques sont exécutées en même temps par les pratiquants. Ils seront jugés selon les principes en vigueur au Championnat de France de Iaïdō. Dans le cas où il n'y a pas suffisamment de pratiquants de Iaïdō, le seul combattant présent sera déclaré vainqueur et ses points comptabilisés pour l'équipe.

Art 4-3 : Sport Chanbara : les combats se déroulent en Sanbon Shobu.

Chaque combattant choisit l'arme qu'il utilise et le signale en l'inscrivant sur l'ordre de passage fourni à la table d'arbitrage. Pas de contestation possible en cas d'unanimité des arbitres.

Art 4-4 : Jodō

Par couple de pratiquants de la discipline, seul le Shijo est jugé. Les combattants s'affronteront sur 3 techniques du Sete Jo tirées au sort à la table de leur shiaïjo au moment du dépôt par les capitaines de la composition de leurs équipes. Les 3 techniques sont exécutées en même temps par les pratiquants. Ils seront jugés selon les principes en vigueur au Championnat de France de Jodō.

Art 5 : Egalité d'équipe

Les cas d'égalité sont résolus par un combat entre 2 combattants en armure (Kendō ou Naginata) en Ippon Shobu. En poule, c'est à l'issue de tous les combats que l'on résout les cas d'égalité.

B - INSCRIPTION DES EQUIPES

Inscriptions des compétiteurs, arbitres et commissaires sportifs sur le lien :

<https://docs.google.com/forms/d/1VNUdh9mttyw5Sk8FdZvC1IHCZbmyboyeeDrnbRwxRc/edit>

Ces inscriptions permettront de définir le nombre d'équipes engagées et de faciliter l'organisation de la journée.

Les équipes peuvent se constituer avant ou le jour de la compétition.

Si des équipes sont déjà constituées merci d'en adresser la composition en précisant le nom du capitaine à :

à définir

La Coupe de NANTERRE est l'occasion d'intituler les équipes d'un nom librement choisi... et fantaisiste : merci d'y réfléchir dès maintenant.

Dans les jours qui précèdent la compétition, les organisateurs seront susceptibles de contacter le capitaine de l'équipe et tout inscrit de manière à compléter les équipes.

Merci de rappeler aux inscrits les documents indispensables pour participer à la compétition : certificat médical d'aptitude à la compétition, passeport sportif/licence 2022/2023.

Ces documents seront contrôlés ainsi que les armes de chaque discipline.



C – ORGANISATION

La restauration des arbitres et de tous les bénévoles aidant à l'organisation de cette compétition sera prise en charge par la CRK Ile de France

Le règlement national fera référence pour tout élément non spécifique à cette compétition.

Dans l'attente que de nombreux pratiquants participent à cette édition 2022 de la Coupe de Nanterre, recevez cher(e)s amis(es) toutes nos amitiés sportives.

Le pot de l'amitié clôturera cette Coupe de Nanterre.